

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 56 du 7 novembre 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 7

ERRATUM
de classement.

Du 4 novembre 2014

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ERRATUM de classement.

Du 4 novembre 2014

NOR D E F F 1 4 5 5 0 0 3 Z

Texte modifié :

Lettre n° L/C/318 n° CD-2012 du 28 avril 1988 (BOC, p. 3363 ; BOEM 356-1.2.3, 410.6.1).

Référence de publication : BOC n° 56 du 7 novembre 2014, texte 7.

Le classement dans l'édition méthodique du *Bulletin officiel des armées* du texte ci-après est modifié comme suit :

DATE.	TEXTE.	SUPPRIMER.
28 avril 1988	Lettre n° L/C/318 n° CD-2012 (BOC, p. 3363 ; BOEM 356-1.2.3, 410.6.1) du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget relative au paiement des frais de mission et avances sur frais de mission effectuées dans les territoires d'outre-mer par les personnels civils et militaires en service sur le territoire métropolitain par les régies d'avances de l'Etat et des établissements publics nationaux à caractère administratif.	410.6.1